« ABC-INFO47 »

S.A.S au capital de 3 500,00 Euros
Siège social : MALBABEURRE
47210 BOURNEL
R.C.S : 811 746 122 AGEN

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/06/2023

Les associés de la société **« ABC-INFO47 »** au capital de 3 500,00 Euros, ayant son siège au **Malbabeurre - 47210 Bournel**, identifiée sous le numéro 811 746 122, RCS d'AGEN, divisé en 350 actions de 10,00 euro chacune, se sont réunis au siège, le **09/06/2023**, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.
Etaient présents :

- **Monsieur Yannick BREHAT associé-Président détenant 180 actions,**
- **Monsieur Clément COCCHI, associé détenant 170 actions.**

L'assemblée est présidée par **Monsieur Yannick BREHAT** en qualité de Président.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence,
- Le double des lettres de convocation et les accusés de réception,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents requis par la loi ont été envoyé aux associés au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée. Les associés reconnaissent la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions,
- Changement de forme juridique,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés décident de la cession de **50 actions** de **Monsieur Clément COCCHI**, soit **49%** du capital social, à **Yannick BREHAT**, au prix de **1 700,00** Euros.

La répartition des actions est désormais la suivante :

- **Monsieur Yannick BREHAT,** détient **350** actions soit **100%** du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Aux termes d'un acte de cession d'actions en date du 09/06/2023, conclu entre **Monsieur Clément COCCHI** (cédants) et **Yannick BREHAT** (cessionnaire), a acquis l'intégralité du capital social et des droits de vote de la société.

Par conséquent, **Monsieur Clément COCCHI** démissionne de son poste de directeur général après la vente de l'intégralité de ses actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les Statuts constitutifs de la Société seront, suite aux précédentes résolutions, modifiés comme suit, en vertu des actes de cession des actions du **09/06/2023 :**

ARTICLE 7 – capital social

Le capital social reste fixé à la somme de 3 500 €
TROIS MILLE CINQ CENT
Il est divisé en 350 actions de 10€ chacune
Numérotées de 1 à 350 libéré pour le numéraire à 100%
et réparties entre les associés en proportion de leurs apports, à savoir :
Prénom : YANNICK
Nom : BREHAT
à concurrence de 350 actions, numérotées de 1 à 350

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 350 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises précédemment, la Société **« ABC-INFO47 »**, initialement Société par Actions Simplifiée (SAS), devient alors une **Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU).**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs au Président pour procéder aux modifications statutaires des autres résolutions. Des nouveaux statuts conformes à l'intégralité des résolutions ci-dessus sont réalisés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le Président et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

Fait à BOURNEL
Le 09/06/2023

Signatures
L'Associé-Président **L'Associé-Directeur général**

certifié conforme
ybrehat